PRISE DE POSITION

Le volontariat et la lutte contre la pauvreté

Cette prise de position expose les préoccupations d'EAPN concernant le volontariat et transmet des recommandations à tous les acteurs concernés, du secteur non-marchand, de la Commission européenne, des Etats membres et du secteur privé.

Pour EAPN, l'Année Européenne du Volontariat devrait conscientiser tout un chacun sur le rôle du volontariat. Il s'agit notamment de faire connaître les différentes approches au volontariat selon les Etats membres, leurs bénéfices et leurs risques éventuels. Il s'agit aussi de se mobiliser ensemble pour obtenir des réponses aux défis communs actuels.

Content

- Contexte
- Qu'est-ce que le volontariat ?
- L'apport du volontariat
- Le rôle d'EAPN dans le cadre de l'année européenne du volontariat
- Préoccupations principales d'EAPN
- Recommandations principales d'EAPN

JUILLET 2011

EUROPEAN ANTI-POVERTY NETWORK
RÉSEAU EUROPEÉN DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE
SQUARE DE MEEUS, 18 – 1050 BRUXELLES TEL : 0032 2 226 58 50 – FAX : 0032 2 226 58 69

MESSAGES PRINCIPAUX

Les principales préoccupations d'EAPN

- L'utilisation abusive du volontariat en remplacement de l'emploi
- Le volontariat forcé dans le cadre des politiques visant à « rendre le travail rémunérateur »
- L'absence d'un cadre juridique clair pour le volontariat
- Les obstacles socio-économiques qui barrent la route au volontariat
- Les plafonds de verre au sein des organisations

Les principales recommandations d'EAPN

A toutes les parties prenantes

- Faire du volontariat "aux côtés" des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et promouvoir le volontariat "auprès" des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale – EAPN est signataire de la « déclaration de Bruxelles du CEV », qui encourage les actions auprès des principales parties prenantes.
- Développer des mécanismes plus efficaces et plus innovants pour que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale se lancent dans le volontariat, notamment au sein d'organisations sans but lucratif.
- Combattre les obstacles socio-économiques qui empêchent les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale de faire du volontariat.
- S'attaquer aux obstacles socio-économiques qui empêchent les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale de faire du volontariat : prévoir notamment de rembourser comme il se doit les dépenses directes liées à l'activité de volontariat.

Au secteur non lucratif et aux autres parties prenantes

- Combattre les discriminations et promouvoir la diversité au sein des organisations et auprès des membres grâce à un suivi des inégalités.
- Améliorer le professionnalisme dans le cadre de la gestion du volontariat.

A la Commission européenne

- Promouvoir les organisations de volontariat dans le cadre de la gouvernance de la stratégie EU2020.
- Rédiger un code de conduite.
- Publier un livre blanc sur le volontariat et sur la citoyenneté active.
- Encourager le volontariat virtuel pour combler le fossé social et numérique.
- Soutenir des mécanismes transnationaux permettant aux volontaires, qui collaborent avec des organisations de lutte contre la pauvreté, de se réunir, de débattre et de formuler des propositions concernant les problématiques sociales communes au sein de l'UE.

Aux États membres

- Accorder des droits et une protection aux volontaires.
- Élaborer des lignes directrices pour prévenir l'utilisation abusive du volontariat en tant que solution de rechange bon marché pour les services publics.
- Soutenir le rôle joué par les réseaux, les alliances et les plates-formes civiques de volontaires, actifs dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et leur donner le statut d'interlocuteurs valables.
- Insister sur l'impact qu'a le volontariat sur les bénéficiaires de l'aide, et non pas uniquement sur l'impact qu'il a sur les volontaires eux-mêmes.

Aux entreprises et aux fondations

Recourir davantage au volontariat.

TABLES DES MATIÈRES

1. CONTEXTE 5

2. QU'EST-CE QUE LE VOLONTARIAT ? DÉFINITIONS 7

3. L'APPORT DU VOLONTARIAT 9

1. À L'INCLUSION SOCIALE 9
2. À UNE CITOYENNETÉ ACTIVE 9
3. À L'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL 9
4. À LA PARTICIPATION 10
5. À LA SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS 10
6. AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 10
7. À L'ENVIRONNEMENT 11
8. LE VOLONTARIAT EST 11

4. LE RÔLE D'EAPN DANS LE CADRE DE L'ANNÉE EUROPÉENNE DU VOLONTARIAT 12

5. PRÉOCCUPATIONS PRINCIPALES D'EAPN 13

6. RECOMMANDATIONS PRINCIPALES D'EAPN 15

1. À L'ATTENTION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES 15
2. À L'ATTENTION DE LA COMMISSION EUROPEENNE 16
3. À L'ATTENTION DES ÉTATS MEMBRES 17
4. À L'ATTENTION DES ENTREPRISES ET DES FONDATIONS 18
5. À L'ATTENTION DU SECTEUR NON-MARCHAND ET DES AUTRES PARTIES PRENANTES 18

1. Contexte

Dans nos sociétés contemporaines, le volontariat est l'une des actes citoyens et philanthropiques les plus importants. Il consiste à faire don de son temps, de son énergie et de ses compétences au service d'autrui sans demander de compensation financière. Par solidarité et volonté de changement, les volontaires atténuent les souffrances et réduisent les différences tout en faisant évoluer leur propre existence et en acquérant de nouvelles compétences. Être volontaire, c'est à la fois améliorer la vie des autres, promouvoir intérêt public et embellir sa propre existence.

Le Parlement Européen voit dans le volontariat un antidote à certains effets négatifs de la mondialisation, les citoyens n'étant plus que de simples consommateurs, mais les acteurs d'un véritable changement, qui s'organisent pour influencer les actions locales et ainsi améliorer leur propre situation économique et sociale et la qualité de vie de leur communauté. Ainsi, ils parviennent à promouvoir un sentiment d'appartenance au tissu social. [1] Les volontaires jouent un rôle primordial dans l'**appropriation des services** par les communautés locales. Ils peuvent offrir un accompagnement **centré sur l'usager, holistique et soucieux de répondre** aux besoins de la communauté.

EAPN voit dans le volontariat un instrument de responsabilisation des personnes en situation de pauvreté, soit en leur qualité de représentants d'organisations de lutte contre la pauvreté soit en tant qu'usagers des services offerts par les ONG. Il s'agit de faire entendre leur la voix et leur expérience dans la lutte contre la pauvreté. Les volontaires locaux peuvent aider à stimuler un sentiment de **cohésion au sein de la communauté.** En effet, ils portent un regard nouveau sur les services et ont une connaissance directe de leur communauté.

Pour 25% des européens, réussir sa vie ne dépend pas de ce que l'on gagne ou de ce que l'on accomplit pour soi-même. Ce qui compte, c'est ce que l'on réalise pour autrui. Plus de ***100 millions d'Européens participent à des activités de volontariat.[2] 63% des européens croient en l'efficacité de l'action des ONG et des organisations caritatives dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.[3]***

Le volontariat est un terme qui recoupe diverses réalités dans les différentes communautés. Tout dépend du contexte culturel, géographique et historique. Au 21ème siècle, l'analyse du volontariat ne peut faire l'économie de la moindre forme que ce concept recouvre : le philanthropisme, l'engagement au sein de la société civile, la participation et le militantisme, le plaidoyer et les campagnes, la responsabilisation via des structures bureaucratiques ou grâce à des organisations locales informelles et porteuses de changements.

Les trois principales caractéristiques du volontariat sont généralement les suivantes : il est non rémunéré, il est le fruit du libre arbitre et poursuit un objectif altruiste. Toutefois, ces éléments doivent être replacés dans un cadre plus large. Si, en règle générale, les volontaires ne reçoivent aucune rémunération, on leur rembourse souvent leurs frais. L'acte de volontariat doit être le fruit d'un choix personnel, et non pas d'une contrainte ou d'une obligation. Les volontaires s'engagent dans des actions qui apporteront des bienfaits pour eux-mêmes ainsi que pour d'autres personnes

[1] Parlement Européen, Commission sur le Développement Régional (2008), *Rapport sur le rôle du bénévolat à la cohésion économique et sociale* (2007/2149(INI)) sur : http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A6-2008-0070+0+DOC+XML+V0//FR

[2] *La réalité sociale européenne*, Eurobaromètre spécial 273 / Wave 66.3, février 2007.

[3] *Poverty and Social Exclusion*, Eurobaromètre spécial 321 / Wave 72.1, février 2010.

extérieures aux cercles de leur famille ou de leurs amis. Toutefois, l'objectif principal est toujours de poser **un acte personnel de citoyenneté active visant à promouvoir le bien public.**

Si les bénéfices que l'on peut tirer du volontariat sont connus et acceptés par tous, le concept reste méconnu, sous-estimé et entouré de nombreuses contradictions et de défis. Quand on définit le volontariat comme activité visant le bien public, il est évident qu'une zone grise subsiste entre l'action citoyenne individuelle ou collective et le rôle de l'état. Dans le contexte actuel de la crise (et même avant qu'elle ne se déclenche) et de ses conséquences, la plupart des gouvernements ont mis en place des mesures d'austérité drastiques, qui augmentent le risque d'exploitation des volontaires et d'abus du volontariat, et menacent la survie des emplois de qualité dans l'offre des services universels prévus dans le cadre des systèmes de protection sociale . Il est également important de s'assurer que les activités volontaires n'entravent pas ou ne neutralisent pas les actions d'une communauté plus vaste ou les efforts du gouvernement visant à éliminer certains problèmes sociaux[4]. Le défi consiste à réaffirmer le droit des citoyens à œuvrer pour le bien public tout en renforçant les systèmes de protection sociale, comme fondement de notre modèle social européen.

En 2010, EAPN a mené campagne afin que l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale laisse un héritage considérable durable. Un des principaux acquis de cette campagne fut l'objectif chiffré européen de réduction de la pauvreté d'au moins 20 millions de personnes à l'horizon 2020.[5] EAPN voit dans l'année 2011 une occasion rêvée de poursuivre cette lutte, en montrant la contribution des volontaires à l'inclusion sociale et leur rôle dans la défense du modèle social européen.

Pour EAPN, l'année 2011 devrait être un moment de sensibilisation à propos du rôle du volontariat, l'occasion de montrer les différentes approches des États membres, les avantages et les risques du volontariat, ainsi que de mener une campagne collective afin d'obtenir des réponses aux grands défis de notre époque[6].

[4] Par exemple, donner des manteaux et des couvertures aux personnes sans-abri plutôt que de les aider à trouver un logement, ce qui mettrait un terme à leur sans-abrisme au lieu d'essayer de le rendre plus supportable. Pour plus d'informations, voir sur : www.feantsa.org/news=4508

[5] *Une UE de confiance: les propositions d'EAPN concernant la stratégie pour l'après 2010*, 2009 et d'autres documents disponibles sur : www.eapn.eu

[6] *Le volontariat et l'Année Européenne 2011 du Volontariat*, Solidar, décembre 2010. Note d'information 26, disponible sur : www.solidar.org

2. Qu'est-ce que le volontariat ? Définitions

« Une valeur fondamentale de l'UE », Parlement européen

Le volontariat est une force vive qui nourrit notre société civile et qui renforce la solidarité – une des valeurs fondamentales de l'UE – et une composante essentielle des programmes de développement locaux.

On peut définir le volontariat en fonction des critères suivants:
1) Le volontariat ne vise pas la récompense financière ; en d'autres termes, il n'est pas rémunéré
2) Il est le fruit d'un libre choix
3) Il bénéficie à une tierce personne qui ne fait pas partie de la famille ou du cercle d'amis
4) Il est ouvert à tous
Il existe plusieurs types de volontariat, qui englobent l'aide réciproque et l'entraide, le philanthropisme ou le service à autrui, les campagnes, le plaidoyer, la participation et l'auto-gouvernance.[7]

« Des agents du changement », les volontaires de l'ONU

Les capacités développées par le volontariat représentent le fondement essentiel de la "free agency", un terme proposé par le prix nobel Amartya Sen pour désigner ce qui permet de devenir des « acteurs de changement ». Il suggère qu'il est essentiel pour le développement d'être acteurs de changement dans la sphère politique, économique et sociale. Le volontariat peut servir de levier pour tous les types d'acteurs de changement. Dans la sphère politique, il sert de pépinière à la citoyenneté positive, il sert à éduquer les personnes à participer à la démocratie et à constituer une plate-forme de parties prenantes, principalement pour les personnes marginales ; il sert à participer aux processus décisionnels et de gouvernance.

« Sans les volontaires, imaginez-vous combien de besoins resteraient inassouvis? », Croix-Rouge, 2011

Le volontariat génère une valeur sociale pour la communauté, pour les organisations et pour les volontaires eux-mêmes.
La valeur pour la communauté : le service volontaire est au cœur de la construction des communautés locales. Il encourage les personnes à être des citoyens responsables et leur offre un cadre où elles peuvent s'engager et faire la différence. Le volontariat renforce la solidarité sociale, augmente le capital social et la qualité de vie au sein d'une société. Il peut servir d'instrument d'intégration et d'inclusion sociale.
La valeur pour les organisations : celle-ci ne pourraient pas offrir les services clés qu'elles offrent sans l'aide de leurs réseaux de volontaires.
La valeur pour le volontaire : les volontaires confirment le bonheur que leur donne l'acte d'aider et la fierté qu'ils tirent de l'acte d'offrir à la société. Ils apprécient la reconnaissance qu'ils reçoivent de la part des membres de leur communauté, les nouvelles compétences qu'ils acquièrent et le fait d'appartenir à une organisation caritative.[8].

---

[7] http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A6-2008-0070+0+DOC+XML+V0//EN#_part2_def9

[8] *La valeur des volontaires*, janvier 2011, Introduction : RedCrossIFRC_300000_Value_of_Volunteers_Report_EN_02.pdf

« Le volontariat promeut des valeurs comme l'altruisme ou la solidarité et, par voie de conséquences, il contrebalance les tendances à l'isolement et à l'égoïsme » Comité Économique et Social Européen à propos des activités volontaires : leur rôle et leur impact sur la société européenne (CESE), 2006

Les activités de volontariat apportent une contribution inestimable à la société. En Europe, plus de 100 millions de volontaires consacrent leur temps libre à une multitude d'activités, qui profitent à des tiers et servent le bien public. Tant les entreprises, les instances gouvernementales et le grand public reconnaissent de plus en plus le travail des organisations de la société civile, qui est souvent réalisé exclusivement ou majoritairement par des volontaires.
Pourtant, la véritable valeur des activités de volontariat dépasse de loin la seule offre de services et la satisfaction des besoins sociaux. Ce qui motive les volontaires, c'est la volonté de contribuer personnellement au bien public et d'aider à façonner la société, de promouvoir des valeurs comme l'altruisme ou la solidarité et, ainsi, de contrebalancer les tendances à l'isolement et de l'égoïsme, de plus en plus répandues dans nos sociétés modernes.

Si l'on tient compte des différences entre États membres, on peut classer les activités volontaires de la manière suivante :

- ***L'entraide, dans le cadre d'une aide réciproque*** **–** il s'agit probablement de la plus ancienne forme d'action volontaire qui permet aux personnes de partager leurs problèmes, leurs défis et leurs conditions de vie et de travailler ensemble pour s'y attaquer ou y apporter des améliorations . Parfois, on utilise, pour l'expliciter, l'expression : « Par nous, pour nous ».
- ***Le philanthropisme et les services à autrui*** **–** il s'agit, en règle générale, d'une organisation qui recrute des volontaires pour offrir un service à une ou plusieurs tierces parties.
- ***La Participation et la gouvernance*** – l'implication volontaire dans un processus politique ou décisionnel à quelque niveau que ce soit : cela va de la participation à un forum d'usagers jusqu'à à l'occupation d'une fonction honorifique dans une organisation volontaire ou un service de proximité.
- ***Le plaidoyer ou les campagnes*** **–** une action collective visant à pérenniser ou à prévenir un changement : mener campagne contre des développements nuisibles pour l'environnement ou en faveur de services de meilleure qualité.
- ***Les comportements expressifs*** **–** l'implication dans une activité relevant de l'intérêt personnel : le volontariat dans le domaine de l'art, de la culture et des sports. Dans ce cas précis, le volontaire exprime son intérêt personnel et sa passion pour un domaine particulier[9].

[9] Cette typologie des activités a été élaborée en 1999 par Davis Smith en vue de l'Année Internationale du Volontariat organisée par les Nations-Unies (UNIYV). Dans cette typologie, on trouve quatre types d'activités de volontariat; le 5ème type a été proposé par Angela Ellis Paine, Matthew Hill et Colin Rochester (2010), « A rose by any other name. Revisiting the question: what exactly is volunteering? » série de documents de travail : document 1, Institute for Volunteering Research, page 23.

3. L'apport du volontariat

Selon les estimations figurant dans la communication de la Commission sur la promotion du rôle des organisations volontaires, plus d'un tiers et demi de la population de l'UE des 15 participe à des activités volontaires. Si le nombre et le type d'activités varient d'un pays à l'autre, plus de 100 millions de citoyens participent à des activités volontaires dans l'UE des 27[10].

1. *À l'inclusion sociale*

En permettant aux personnes de devenir des acteurs du changement, surtout à celles qui sont le plus souvent exclues des processus et des décisions qui affectent leur vie, le volontariat peut contribuer à plus d'autonomie, à large appropriation des actions menées, et encourager les personnes concernées à s'organiser dans le cadre d'associations locales informelles, à faire preuve de militance, à exercer une pression en faveur du changement, ou encore à mettre en place un réseau d'entraide. Grâce au volontariat, les personnes les plus en difficultés peuvent constituer une toile de réseaux sociaux et contribuer ainsi à la croissance d'un capital social essentiel à la stabilité et à la cohésion des communautés, et porteur de développement.

Le volontariat peut offrir aux personnes menacées d'exclusion sociale (chômeurs, retraités et personnes âgées, personnes handicapées, migrants et personnes en situation de pauvreté) une manière de se connecter à la société.

Le volontariat, qu'il soit international ou local, est le théâtre d'un apprentissage multiculturel essentiel pour combattre la xénophobie, le racisme, la discrimination et pour construire des sociétés plus cohésives.

2. *À une citoyenneté active*

Les activités de volontariat sont inextricablement liées à la citoyenneté active. Celle-ci est la pierre angulaire de la démocratie au niveau local, national et européen. Les personnes participent à la vie de leurs communautés non seulement via leur participation politique, mais également par leurs actes collectifs à la recherche de solutions spécifiques aux problèmes sociaux. En œuvrant pour le bien public, elles peuvent traduire une volonté d'aide et/ou de changement en action. Ceux et celles qui œuvrent pour le bien public consentent d'importants sacrifices : en temps et, souvent, en ressources financières et en santé. Dans certains pays, le militantisme et les actions de plaidoyer peuvent faire planer de réelles menaces sur la sécurité et la vie de ceux qui s'y frottent. Toutefois, ce type de citoyenneté active apporte également son lot de satisfactions personnelles : donner un sentiment puissant d'appartenance à la société, un sens de la solidarité, de la camaraderie et une force, qui découle de l'engagement dans une lutte commune pour la justice sociale et une société plus équitable.

3. *À l'épanouissement personnel*

Le volontariat peut également jouer un rôle clé quand il s'agit de rehausser la confiance en soi, de développer de compétences importantes, ce qui aide les volontaires à trouver un emploi décent et à améliorer leur participation active au sein de la société tout en les protégeant contre les dangers des contrats d'apprentissage non rémunérés. Cela est d'autant plus vrai pour les personnes en

---

[10] http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A6-2008-0070+0+DOC+XML+V0//EN#_part2_def8

situation de pauvreté et d'exclusion sociale, lorsqu'elles s'engagent dans des organisations locales dont elles ont été les usagers. Ainsi, elles peuvent offrir leur aide, participer à d'autres autres activités ou s'impliquer dans les structures de gouvernance de ces organisations. En participant directement à des mouvements sociaux ou à des actions de mobilisation pour le changement social, on peut acquérir des compétences essentielles de plaidoyer, de militantisme, de représentation, de travail et de recherche de solutions en équipe. Quelles que soient leurs formes, les activités de volontariat sont une opportunité d'apprentissage informel[11] et non formel[12], et ajoutées à l'apprentissage formel[13], elles contribuent à l'apprentissage tout au long de la vie.

4. *À la participation*

Volontariat est également espace de participation à des communautés locales et d'actions collectives pour la justice sociale et le changement social. Les niveaux de participation varient grandement – de l'engagement par le biais d'une action individuelle au sein d'une organisation locale, jusqu'à la participation à une action collective, en passant par la représentation dans la gestion des organisations ou des groupes informels ; il peut également s'agir d'une participation aux mécanismes de gouvernance qui cherchent à influencer la politique sociale (par exemple, au sein d'EAPN, les membres participent activement à la lutte contre la pauvreté par le truchement des Plans d'Action Nationaux pour l'Inclusion et des Programmes Nationaux de Réforme). Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, il est essentiel d'ouvrir le volontariat aux personnes en situation de pauvreté, pour que celles-ci puissent s'impliquer à tous les niveaux.

5. *À la solidarité entre les générations*

Pour les jeunes et pour les personnes âgées, le volontariat représente une source d'épanouissement considérable. Il est essentiel d'améliorer la solidarité entre les jeunes, de développer la tolérance et la compréhension mutuelle, de consolider la cohésion sociale au sein de l'Union Européenne. Le volontariat contribue à la maturité professionnelle et individuelle. En outre, les volontaires peuvent faire preuve de solidarité envers les générations plus âgées en offrant des services aux seniors. Le volontariat permet également aux personnes âgées de rester actives et en bonne santé plus longtemps. Si dans tous les pays européens, on enregistre une tendance à la participation accrue des personnes âgées dans les activités de volontariat, cela est encore plus vrai dans des pays comme l'Autriche, la Roumanie, l'Espagne et la Suède[14].

6. *Au développement économique*

A la lumière de sa contribution à la consolidation du capital social et de la cohésion sociale, le volontariat peut jeter les bases solides d'une croissance économique durable. Il peut également

---

[11] **Apprentissage informel:** résultat d'activités menées au quotidien dans le cadre de son travail, de sa famille ou de ses loisirs. Il n'est pas structuré (absence d'objectifs, de durée ou de supports d'apprentissage) et généralement, il ne donne lieu à aucune certification. L'apprentissage informel peut être voulu, mais la plupart du temps, il ne l'est pas (il est fortuit ou aléatoire).

[12] **Apprentissage non-formel :** il n'a pas lieu dans une institution d'éducation et de formation et, en règle générale, il ne débouche pas sur une certification. Toutefois, il s'agit d'un apprentissage structuré (présence d'objectifs d'apprentissage, d'une durée spécifique et de supports d'apprentissage). L'apprentissage non formel est un choix de l'apprenant.

[13] **Apprentissage formel :** en règle générale, il se déroule dans une institution d'éducation et de formation, il est structuré (sur le plan des objectifs d'apprentissage, des temps ou des supports d'apprentissage) et il débouche sur une certification. L'apprentissage formel est voulu par l'apprenant. Source: COM(2001) 678.

[14] Solidar, 2010, page 10.

encourager le développement, principalement dans la sphère économique. Il peut aider les personnes à acquérir des compétences précieuses qui amélioreront leur employabilité et contribueront à l'apparition de nouvelles initiatives, qui à leur tour pourraient se traduire en sources de revenus, surtout dans les entreprises sociales et/ou dans des entreprises locales. Toutefois, il faut éviter de promouvoir la croissance économique en utilisant le volontariat de manière abusive et en remplaçant ainsi les services rémunérés par des services non rémunérés.

Le projet comparatif sur le secteur non marchand (Comparative Non-Profit Sector) a montré que le secteur volontaire représente 2 à 7% du PIB de nos économies nationales[15].

7. *À l'environnement*

Les volontaires et leurs activités influencent positivement l'environnement. Quand des personnes s'engagent pour la protection de l'environnement, elles changent leurs propres comportements, leur vision de l'environnement et de la nature, ce qui ouvre la voie à un avenir durable[16].

8. *Le volontariat est …*

- Un créateur de capital social
- Un levier de la participation et la responsabilisation des personnes en situation de pauvreté
- Une passerelle vers l'intégration et l'emploi
- Un résultat positif en soi
- Une expression du terrain, des organisations locales pour des solutions locales qui fonctionnent
- Une étape vers la création d'entreprises sociales et locales
- Un mécanisme pour plus de cohésion et moins d'inégalités économiques, sociales et environnementales
- La contribution à un développement économique durable

[15] *"Volunteering"*, Eurodiaconia Policy Paper, September 2010. www.eyv2011.eu/resources-library/item/download/35
[16] *"Inspiring people, improving places"*, BTCV, 2008. The positive impact and behavioural change achieved through environmental volunteering with BTCV. http://www.eyv2011.eu/resources-library/item/download/292

4. Le rôle d'EAPN dans le cadre de l'année européenne du volontariat

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un processus complexe qui associe un large éventail de parties prenantes : gouvernements, institutions de l'Union Européenne, entreprises en tant que « personnes morales » et individus. EAPN est d'avis qu'il est impossible d'éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale sans s'attaquer aux causes des inégalités et sans aborder la question des mécanismes de répartition et de redistribution : réduire les écarts de revenus et de richesses, mais également promouvoir une répartition équitable par le biais de régimes de protection sociale adéquats et efficaces et grâce aux services universels. Au cœur des activités d'EAPN, on trouve également la promotion de la démocratie participative : impliquer les personnes et les communautés afin qu'elles puissent influencer leur propre vie et celle de leur communauté. Dans ce contexte, le rôle joué par les volontaires dans la lutte contre la pauvreté est essentiel. Il s'agit non seulement de s'attaquer ensemble aux causes du phénomène et d'en atténuer les conséquences sur les personnes et leur communautés (ce potentiel n'est pas pleinement utilisé) mais également de mettre en avant le risque que les volontaires soient exploités et que le rôle de l'état providence soit affaibli.

EAPN soutient le rôle du volontariat en tant qu'instrument d'autonomisation et de participation, de militantisme local et de promotion de l'inclusion sociale. EAPN ne considère pas le volontariat comme une source de main d'œuvre bon marché. L'année 2011 devrait permettre de replacer le volontariat et la participation sur l'échelle des priorités politiques européennes, en leur qualité de pierres angulaires dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. A ce propos, le volontariat devrait devenir un des ingrédients majeurs dans la mise en œuvre de la stratégie 2020.

La Stratégie Europe 2020 insiste sur la promotion d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Qui plus est, l'une de ses cinq priorités clés est de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

Elle reconnaît également l'importance de la mobilisation de toutes les parties prenantes, notamment de la société civile, dans la conception, la réalisation et l'évaluation des politiques visant la réalisation de ces objectifs.

5. Préoccupations principales d'EAPN

EAPN s'inquiète de la situation actuelle qui multiplie les mesures d'austérité et fait du volontariat un bouche-trou lorsqu'il s'agit de procéder à des coupes dans les services publics, au risque de menacer les efforts de milliers de volontaires, de mettre en danger l'aide aux personnes dans le besoin et d'affaiblir l'efficacité de l'État providence.

EAPN exhorte les États membres à ne pas exploiter les volontaires en les considérant comme de la main d'œuvre bon marché; *il est essentiel de tout faire pour que les activités de volontariat viennent en complément des services publics et qu'elles ne les remplacent pas. Les autorités de financement et d'adjudication doivent prévoir les ressources nécessaires pour éviter pareille dérive.*

Dans le dossier du recours abusif au volontariat, EAPN s'inquiète que les volontaires ne bénéficient pas d'une reconnaissance suffisante et d'une protection adéquate.

- Les volontaires ne sont pas des « pseudo-travailleurs », devant tout tolérer… et même faire preuve de gratitude pour l'expérience acquise. Ils ne doivent pas boucher les trous laissés par des travailleurs salariés que l'on transbahuterait d'un emploi à l'autre. Il est nécessaire d'expliquer clairement leur fonction, de leur dispenser une formation adéquate et de leur donner les normes de travail à respecter. *Ils ne peuvent pas être considérés comme les pièces jetables d'une machine.*
- La contribution des volontaires doit être clairement valorisée. Il arrive que la désinformation, la bureaucratie et l'absence de transparence aient un impact négatif sur les volontaires. Ceux-ci, quand ils ne reçoivent aucune gratification, perdent rapidement leur motivation et l'organisation risque de perdre des volontaires de qualité, compétents et motivés. Ceux-ci sont parfois cantonnés dans des activités subalternes ou très répétitives, ce qui ajoute à la frustration. De nombreux volontaires souffrent du syndrome « du burn out » (un état de fatigue physique, affective et mentale causé par une longue implication dans des situations éprouvantes sur le plan affectif). *Ce « syndrome du burn out » se produit à force de répéter un travail stressant et insignifiant. En conséquence, ils ne se sentent pas soutenus, ne ressentent aucune gratitude et/ou n'ont pas le sentiment d'être un élément important de l'organisation.*
- Le volontariat ne peut justifier le moindre acte d'exploitation. Les personnes en situation de pauvreté, quand elles s'organisent au sein d'organisations locales pour améliorer les conditions de vie de leur communauté, ne devraient supporter tous les coûts (financiers, sociaux et politiques) de leur militantisme… *On devrait pouvoir participer, représenter sa communauté, s'impliquer dans la gouvernance, avec la certitude que les coûts directs seront couverts par un financement adéquat.*
- Les volontaires ne devraient pas être traités comme les réceptacles de toute la souffrance humaine. Ils sont souvent confrontés à des témoignages de douleurs et de souffrances humaines et cela peut affecter leurs pensées, leurs sentiments, leurs croyances ou leurs actions. Cela peut aussi les pousser au renoncement. « La fatigue de compassion » est le terme utilisé pour qualifier le « coût propre de l'accompagnement »[17]. Il est possible que les volontaires ne disposent pas des compétences nécessaires ou qu'ils ne soient pas conscients des risques courus lorsqu'on s'implique dans une relation avec une personne en grande souffrance ou qui vit une situation extrêmement compliquée (des personnes vulnérables comme des enfants et des personnes souffrant de maladie chronique). *Les volontaires, qui ne sont pas préparés à gérer pareilles*

[17] *"Education and Debriefing: Strategies for Preventing Crises in Crisis-Line volunteers"*, Audrey Kinzel et Jo Nanson, 2000, Crisis: The Journal of Crisis Intervention and Suicide Prevention, Vol.21, Numéro 3, http://www.psycontent.com/content/q65xk6q526178724/

situations, doivent être aidés afin de pouvoir connaître leurs limites. On doit les soutenir et leur apprendre à « s'occuper d'eux-mêmes » afin de prévenir la « fatigue de compassion ». [18] Les volontaires doivent être préparés à ce type de volontariat (formation, groupes d'entraide, aide et soutien psychologiques). *Il est également essentiel de fixer des limites entre le rôle des professionnels et celui des volontaires.*

Principales sources de préoccupation pour EAPN:

- ***L'usage abusif du volontariat pour remplacer l'emploi:*** si le volontariat peut être un tremplin vers l'emploi, il ne peut jamais le remplacer; il ne peut en aucun cas être utilisé comme une source de main d'œuvre bon marché, surtout à un moment où de nombreux États membres affaiblissent les services publics.
- ***Le volontariat obligatoire dans le cadre des politiques visant à rendre le travail rémunérateur*** : obliger les bénéficiaires du revenu minimum à faire du volontariat s'ils veulent continuer à recevoir le revenu minimum ou des allocations de chômage ; menacer ces personnes de sanctions si elles refusent (comme c'est le cas aux Pays-Bas et au Danemark).
- ***L'absence d'un cadre juridique clair sur le volontariat dans certains États membres, mais surtout au niveau européen.*** Pareil cadre est indispensable au développement du volontariat. Le secteur du volontariat n'étant pas clairement défini sur le plan juridique, ce problème concerne un grand nombre d'organisations de la société civile et d'organisations de volontaires et se traduit par de nombreux problèmes en matière de fiscalité, d'assurances ou du remboursement des dépenses. D'un point de vue plus personnel, l'absence de toute reconnaissance juridique de la contribution des volontaires à la société et des exigences en matière de sécurité au travail peut causer un large éventail de problèmes, allant de la frustration jusqu'à l'abandon, en passant par le syndrome du « burn out » ou par d'autres troubles du comportement.
- ***Les obstacles socio-économiques au volontariat :*** la question des relations entre les hommes et les femmes, l'origine ethnique ou migrante du volontaire, son âge, son état de santé, d'éventuelles difficultés et/ou responsabilités familiales, les horaires de travail à rallonge, mais surtout la pauvreté et l'exclusion sociale sont autant de facteurs pouvant être sources de discrimination et décourager les personnes à faire du volontariat.
- ***Le plafond de verre au sein des organisations de volontaires :*** même si les volontaires sont plus souvent des femmes que des hommes, il arrive qu'un « plafond de verre » empêche celles-ci de monter les échelons hiérarchiques et d'accéder aux conseils d'administration des organisations sans but lucratif.[19]

---

[18] Selon la définition du dictionnaire, la compassion est « un sentiment qui porte à plaindre et partager les maux d'autrui » Le concept de fatigue de la compassion est apparu en 1992; il fait référence à la situation des infirmières épuisées par les urgences hospitalières quotidiennes. Désormais, le terme est utilisé pour expliquer pourquoi les praticiens et les volontaires perdent leur compassion à force d'être confrontés à la souffrance. "Compassion Fatigue: An Introduction", Charles Figley, Green Cross Foundation, 2008 : http://www.georgiadisaster.info/MentalHealth/MH22%20SelfCare/Compassion%20Fatigue%20Intro.pdf

[19] De nombreuses études ont montré que l'esprit civique est une caractéristique plus féminine que masculine. Les femmes font davantage de volontariat et consacrent une plus grande partie de leurs revenus au non marchand. Toutefois, dans la littérature théorique concernant le secteur non marchand, le rôle joué par les femmes est quasiment passé sous silence. « Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly », Themudo Nuno S., 2009, August, vol. 38 no. 4663-683, http://nvs.sagepub.com/content/38/4/663.abstract. L'enquête "Ambition and Gender at Work" menée par l'Europe's Institute of Leadership and Management (ILM) montre que près de trois quarts des femmes sont convaincues de l'existence d'un « plafond de verre » qui les empêche d'accéder aux postes de cadre supérieur. Même si l'enquête ne concernait pas les organisations caritatives et le secteur associatif, elle prouve l'existence de nombreux préjugés au sein de la société. http://www.i-l-m.com/downloads/resources/press/Ambition_and_Gender_at_Work.pdf

6. Recommandations principales d'EAPN

Pour EAPN, le volontariat est un instrument actif au service de l'inclusion. Par exemple, l'autonomisation des personnes en situation de pauvreté représente une étape vers la participation, le renforcement des capacités et l'inclusion– une étape dans le cadre d'un parcours.

Pour EAPN, le volontariat peut être une passerelle vers la solidarité et le changement social aussi; les alliances, les fédérations et les réseaux, qui jouent un rôle actif dans le cadre du plaidoyer politique et communautaire et dans la responsabilisation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, sont autant de moteurs du changement dans la lutte contre la pauvreté. Toutefois, EAPN s'oppose fermement à ce que les volontaires soient exploités et utilisés pour remplacer des travailleurs rémunérés ou qu'ils servent dans une éventuelle stratégie de désengagement de l'État-providence.

1. *À l'attention de toutes les parties prenantes*

1) Engager comme volontaires des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et promouvoir le volontariat des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale – EAPN a signé 'la Déclaration de Bruxelles du CEV, qui encourage les principales parties prenantes à se mobiliser pour:

- Stimuler la contribution des volontaires et des organisations de volontariat à la promotion de la responsabilisation et de l'inclusion sociale : faire du volontariat « avec » les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
- Améliorer le caractère inclusif du volontariat et stimuler son potentiel en tant qu'instrument de responsabilisation, d'inclusion sociale et de citoyenneté active– Promouvoir le volontariat des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
- Garantir que le volontariat soit un droit pour tous et le préserver des risques d'exploitation: promouvoir et mettre en place un cadre juridique favorable à la participation active des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
- Reconnaître et promouvoir le potentiel du volontariat en tant qu'instrument au service de l'épanouissement personnel, mais également comme outil de formation et de renforcement de la capacité d'insertion professionnelle et des liens avec la communauté[20].

2) Mettre au point des mécanismes innovants et plus efficaces afin d'impliquer les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans le volontariat. Ces personnes pourraient faire du volontariat pour des organisations sans but lucratif dont elles ont éventuellement elles-mêmes bénéficié, être représentées au sein de leurs structures de gouvernance (par exemple, au sein du conseil d'administration) et nouer un dialogue avec des représentants du gouvernement dans le cadre des processus de consultation. Ou alors, elles pourraient soutenir le développement d'initiatives d'entraide afin de promouvoir des solutions de proximité et de changement social.

3) Éliminer les barrières socio-économiques qui excluent les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale de tout volontariat, notamment en remboursant, le cas échéant, les frais directement liés au volontariat.

---

[20] La Déclaration de Bruxelles du Centre Européen du Volontariat (CEV) « Le volontariat permet de rompre un cercle vicieux. Il est une avancée positive-il vous montre qu'il reste de l'espoir ».
http://community.cev.be/resources/view.html?id=227

2. *À l'attention de la Commission européenne*

1) Soutenir et promouvoir les organisations volontaires dans le cadre des dispositifs de gouvernance dans la stratégie EU2020. Reconnaître leur valeur ajoutée dans la construction d'une société européenne plus inclusive et plus durable; intégrer leurs expériences et leurs points de vue dans le suivi, la réalisation et l'évaluation de la stratégie; allouer des fonds afin d'améliorer la participation des personnes qui souffrent des préjugés liés à leurs difficultés personnelles ou sociales.

2) Élaborer un code de bonne conduite, surtout pour ce qui concerne les marchés publics, afin d'éviter d'encourager l'utilisation des volontaires comme de la main d'œuvre bon marché ou de faire baisser les coûts de l'offre d'importants services publics.

3) Lancer l'élaboration d'un livre blanc sur le volontariat et sur la citoyenneté active[21] **–** reconnaître la contribution du volontariat au secteur social et des soins de santé, sensibiliser les gouvernements locaux et nationaux à propos de la contribution du volontariat dans la réduction des inégalités sociales et de santé, afin d'encourager un plus grand nombre à faire du volontariat. Il est essentiel de demander l'adoption d'un cadre juridique européen propice aux activités volontaires, qui engloberait notamment le droit pour tous les citoyens et tous les résidents de faire du volontariat quel que soit leur statut social et juridique.

4) Encourager le volontariat virtuel afin de promouvoir l'égalité des chances et de combattre la fracture numérique et sociale – le volontariat virtuel est le terme qui désigne un volontaire qui accomplit, totalement ou partiellement, des tâches en dehors de l'organisation ou de l'association pour laquelle il travaille en utilisant internet, un ordinateur personnel, scolaire ou professionnel ou tout autre appareil connecté à internet. Le volontariat virtuel est également connu sous les termes de volontariat en ligne, de cyberservice, de telementoring, de teletutoring et sous bien d'autres appellations. Le volontariat virtuel signifie que l'on travaille pour une organisation sans but lucratif, pour un groupe virtuel, pour un école, pour un programme du gouvernement ou pour une instance non marchande, par opposition à une entreprise commerciale. L'un de ses grands avantages est qu'il ouvre le volontariat aux personnes vivant dans des établissements de soins, dans des institutions, aux personnes éprouvant du mal à quitter leur domicile ou souffrant d'un handicap. Il leur permet de collaborer avec d'autres personnes pour leur propre bien et celui de leur communauté locale.

5) Soutenir un plus grand nombre de programmes transnationaux dans lesquels des volontaires, qui travaillent pour des organisations de lutte contre la pauvreté avec les groupes concernés, peuvent se rencontrer, débattre et formuler des propositions à propos de problèmes sociaux européens communs – principalement dans les domaines suivants : les droits sociaux, la protection sociale, le sans-abrisme, l'intégration des Roms, des gens du voyage et des migrants, la lutte contre

---

[21] Le document de prise de position d'Eurodiaconia, Op. Cit. Selon SOLIDAR, « Le débat animé sur l'absence d'une cadre juridique clair sur le volontariat anime depuis plusieurs années certains Etats membres et le niveau européen ; ce débat est essentiel pour le développement du volontariat. Pour de nombreuses organisations de la société civile et organisations volontaires, l'absence d'une définition juridique du volontariat se traduit concrètement par de nombreux problèmes en matière de fiscalité, d'assurance et de remboursement des dépenses. A l'autre extrême, il existe des pays où le secteur du volontariat est soumis à un nombre incalculable de règles relevant de différents domaines (par exemple, des lois concernant la jeunesse et les sports). En conséquence, le secteur subit des lourdeurs législatives et les organisations ne s'y retrouvent plus ». *Le volontariat et l 'année européenne 2011 sur le volontariat,* Solidar, 2010. Note d'information 26, décembre. www.solidar.org

la xénophobie et le racisme qui touchent les citoyens européens dans d'autres États membres ainsi que les ressortissants des pays tiers.

3. *À l'attention des États membres*

1) Accorder des droits aux volontaires et assurer leur protection[22] : définir et éliminer, dans leurs lois et leurs pratiques, tout obstacle direct ou indirect à l'implication des personnes dans des activités volontaires. Réduire la pression fiscale qui pénalise les volontaires et donner à ces derniers un statut juridique et une protection sociale adéquate dans le respect de leur indépendance et en éliminant les obstacles financiers au volontariat (voir la recommandation du Conseil de l'Europe de 2001). EAPN souligne l'importance de l'ouverture des programmes actuels de volontariat aux personnes en situation de pauvreté et de la reconnaissance de l'apprentissage et des compétences acquises grâce au volontariat.

2) Élaborer des lignes directrices spécifiques, surtout en ce qui concerne les marchés publics. Il s'agit de prévenir/mettre un terme à l'utilisation abusive du volontariat comme source de main d'œuvre bon marché dans les services publics et comme moyen de faire baisser les coûts. Ce risque est particulièrement d'actualité, de nombreux États membres ayant choisi de réduire leurs dépenses sociales. En conséquence, la qualité des services publics, l'engagement à long terme de l'État providence et le modèle social européen sont fortement menacés.

3) Reconnaître et soutenir le rôle des réseaux, des alliances et des plates-formes civiques volontaires, actifs dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Leur donner le statut d'interlocuteur pertinent : les associer à la gouvernance des programmes nationaux de réforme, aux plans d'action nationaux et aux stratégies nationales pour la protection sociale et l'inclusion sociale ; leur permettre de mesurer l'impact de ces stratégies sur l'augmentation des inégalités ; les considérer comme des experts dans l'évaluation des conséquences sociales de la crise, des lignes directrices concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et de la mise en œuvre des politiques d'inclusion sociale.

4) Envisager l'intérêt du volontariat et se concentrer sur l'impact qu'a volontariat sur les bénéficiaires de l'aide, et non pas uniquement sur les volontaires; éviter de « faire plus de mal de bien ».

---

[22] La loi espagnole de 2006 sur le travail volontaire est un excellent exemple. Parmi les droits des volontaires définis par la loi, on trouve le droit : 1) de recevoir des informations, des formations, des conseils, de l'aide et les supports nécessaires à la réalisation des tâches qui leur sont assignées; 2) au respect de leur liberté, dignité, vie privée et croyances; 3) de participer activement au travail réalisé par des organisations sans but lucratif dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de programmes et dans le respect des statuts et des règles; 4) à être assurés contre les accidents et les maladies directement liés à l'activité volontaire ,dans les limites de la réglementation; 5) à être remboursés des frais découlant de leurs activités; 6) à disposer d'un moyen d'identification adéquat ; par exemple, un badge faisant état de leur statut de volontaire; 7) à jouir d'un lieu de travail où règnent de bonnes conditions de santé et de sécurité; 8) au respect social et à la reconnaissance de la valeur sociale de leur contribution. La loi prévoit également une série d'obligations : 1) s'engager à respecter la mission et les règlements de l'organisation ; 2) respecter la confidentialité des informations reçues dans le cadre de l'activité volontaire 3) refuser toute aide matérielle que recevraient le bénéficiaire de l'action ou d'autres personnes impliquées ; 4) respecter les droits des bénéficiaires de l'activité volontaire; 5) agir avec zèle et bienveillance; 6) participer aux formations offertes par l'organisation dans le cadre des activités et des tâches qui leur sont assignées et qui exigent une formation permanente afin de maintenir la qualité des services offerts; 7) suivre les instructions données dans le cadre des activités qui leur sont assignées; 8) utiliser les modes d'accréditation propres à l'activité; 9) respecter et garder en bon état les supports mis à leur disposition par l'organisation.

4. *À l'attention des entreprises et des fondations*

Élargir la base du volontariat : l'engagement civique est devenu un maillon important de la chaîne de création de la valeur commerciale. Il n'en va pas uniquement de la réputation ou de l'image de l'entreprise, mais également de son chiffre d'affaires. L'engagement des entreprises, dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises, peut avoir une influence forte, là où les entreprises acceptent d'intégrer les considérations d'inclusion sociale dans l'ensemble de leur fonctionnement (par exemple, des conditions de travail équitables et de qualité). Les entreprises peuvent recourir au volontariat pour développer des liens concrets et nouer des relations avec leur communauté locale, et participer ainsi à la recherche de solutions aux défis sociaux.

5. *À l'attention du secteur non-marchand et des autres parties prenantes*

1) Combattre la discrimination et promouvoir la diversité au sein des organisations et parmi les membres en assurant le suivi de l'égalité des chances.

- **Faciliter et promouvoir l'accès des migrants et des minorités ethniques au volontariat :** souvent les migrants sont considérés davantage comme les bénéficiaires de projets, plutôt que comme des volontaires potentiels. Ils se heurtent à des nombreux obstacles : discrimination, isolement, mauvaise maîtrise de la langue, manque de confiance en soi, inhibitions, absence d'informations, faible estime de soi, obstacles culturels et barrières liées au genre. Au même titre que l'adhésion à des associations ou la participation à des projets, le volontariat est un signe de participation et d'inclusion sociale. En conséquence, nous devons tout faire pour relever la participation des migrants et ainsi, bénéficier de leur diversité culturelle et de leurs expériences.
- **Combattre les « plafonds de verre » et tout autre frein à la progression des femmes :** les organisations sans but lucratif devraient se poser volontairement en chef de file et définir des objectifs chiffrés autogènes et transparents en matière de représentation des femmes dans les conseils d'administration et parmi les cadres supérieurs. La parité hommes-femmes aux échelons les plus élevés représente un défi majeur dans le secteur non marchand.
- **Se montrer plus ouvert face à la représentation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les comités de gestion ou dans les conseils d'administration**.

2) Professionnaliser davantage la gestion du volontariat. Le travail volontaire devrait s'organiser sur base de profils de poste. Les volontaires doivent recevoir une aide plus professionnelle afin de tirer satisfaction de leur contribution, d'apprendre à connaître, afin de les respecter, les meilleures normes et pratiques dans le domaine dans lequel ils font du volontariat.[23] Parallèlement, les volontaires doivent avoir le choix du niveau de responsabilité qu'ils souhaitent assumer, afin que chacun puisse trouver une forme de volontariat correspondant à ses qualifications et souhaits personnels. Il convient également d'éviter le syndrome du « Burn-out », « la fatigue de compassion » et le stress pathologique.

[23] L'Observatoire des développements socio-politiques en Europe. (2010), loc. Cit. Carola Schaaf-Derichs, directrice générale de "Treffpunkt Hilfsbereitschaft", Agence du volontariat de Berlin (Allemagne).

INFORMATION ET CONTACTS

Pour plus d'informations sur cette publication, veuillez contacter :

Sian Jones, Coordinateur des politiques, EAPN

sian.jones @eapn.eu – 0032 2 226 58 59

Pour de plus amples informations sur les positions, publications et activités d'EAPN :

www.eapn.eu

EUROPEAN ANTI-POVERTY NETWORK. (RESEAU EUROPEEN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE) Reproduction autorisée à condition d'en mentionner la source. Juillet 2011.

EAPN reçoit le soutien de la Direction – Générale "Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances" de la Commission européenne. Son financement provient du Programme communautaire européen pour l'emploi et la solidarité sociale (2007 – 2013).

Pour plus d'informations :

http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr

Les informations continues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position de la Commission européenne.